

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, BRUSTON, LAFARGE, SACAREAU, MERCI, MARAIS, SOBIERAJEWICZ, MICLO, HOMEHR, PRETOTTO, GUY, LANGER, CHAUDRON, BRETOS.

Absents ayant donné procuration : Mme BOYE à Mme HERNANDEZ, Mme MONDON à Mme BRETOS, M. MONTES à M. GUY.

Absentes: Mmes RICHARDSONS, DE OLIVEIRA.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

Mme SOBIERAJEWICZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2016, Mme SOBIERAJEWICZ formule les remarques suivantes :

- Page 12 sur la partie « révision du PLU », corriger « qui a mené la commune à travailler »
- Remplacer « conditions d'emprise au sol » par « coefficient d'emprise au sol »
- Page 15 : Il faut compléter « les avancées de toit si elles sont soutenues par un pilier, ou autre », car s'il n'y a pas de soutien, les avancées de toit ne sont pas comprises dans l'emprise au sol.
- Page 16 : remplacer au moment de la demande de vote par M. le Maire, « la zone UC par la zone UB ».

M. le Maire répond que ces remarques seront rajoutées dans ce compte rendu.

Ces remarques étant acceptées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant les sujets:

- Choix du bureau d'études des sols pour le lotissement communal
- Capture des pigeons

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour rajouter ces deux sujets à l'ordre du jour.

1 –Schéma directeur d'assainissement et du pluvial : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Bassin Adour-Garonne :

M. le Maire rappelle le marché d'études pour la création du schéma communal du pluvial et de la révision du schéma communal d'assainissement dont le montant s'élève à environ 21 000 €. Il est possible de solliciter une subvention qui peut s'élever à 50 % du montant du marché, auprès de l'Agence de l'Eau Bassin Adour-Garonne, à condition de mener en parallèle les enquêtes publiques de la révision du PLU et du schéma communal d'assainissement et du pluvial.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Bassin Adour-Garonne.

2- Travaux de réfection de la Halle : demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31:

M. MAINARDIS présente les devis de travaux de réfection de la halle :

- Devis ouvrages de zinguerie présenté par M. MONTEIL: 51 306 € HT comprenant :

- Dépose des ouvrages, zinc et support
- Fourniture et pose des voliges en sapin traité
- Fourniture et pose de zinc naturel
- Fourniture et pose de gouttières demi-rondes en zinc naturel posées sur crochets toulousains
- Fourniture et pose d'angle d'équerre pour gouttière, d'enjoliveurs d'angles en zinc, de joints de dilatations pour gouttière, de naissances en zinc, d'écharpes en zinc, de chevrons en sapin, d'arretier en zinc
- Mise en place d'échaffaudages ou protection, pour exécution du chantier et mise en sécurité

- Devis de peinture présenté par la société SMF pour 9 157 € HT comprenant :

- Dessous de toit bois: lavage mécanique, application d'une couche d'impression, travaux préparatoires, application de deux couches de laque microporeuse
- Poteaux: travaux préparatoires, application de deux couches de peinture
- Parties fers poutres: travaux préparatoires, application de deux couches de laque antirouille

- Devis dépiégeonnisation présenté par la société H.D.D. pour un montant HT de 6 857.32 €, comprenant la fourniture et la pose de filets tendus en fermeture de la halle, soit 272 m² avec fermetures éclairs sous les 4 projecteurs, câbles et moyens de fixation et enlèvement des nids de pigeons.

M. le Maire précise que, compte tenu des montants, il sera nécessaire de soumettre ces travaux à un marché adapté. Il est opportun de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Hte-Gne.

M. le Maire remarque que l'éclairage n'apparaît pas. M. PASIAN répond que le SDEHG a établi un devis pour cela, dont la part communale s'élève à environ 5 000 €.

M. PASIAN précise que les travaux d'amélioration de l'éclairage de la halle seront prévus sur le budget 2017. Ces travaux permettront d'améliorer l'éclairage se décomposant en un éclairage d'ambiance, et un éclairage plus puissant lors de la tenue des marchés en nocturne, ou toute autre manifestation.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 31, en présentant ces devis établis par les différentes entreprises.

3- Sécurisation des Ecoles: Demande de participation au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) :

M. GARCIA informe le Conseil, que suite à plusieurs réunions tenues, et notamment celle avec l'Inspecteur d'Académie et la Gendarmerie de Muret, et cela dans le cadre du dispositif de lutte contre le terrorisme, il est nécessaire de réaliser quelques aménagements, tels que :

- Mise en place d'une alarme spécifique d'alerte attentat-intrusion, différente de l'alarme-incendie
- Mesures de protection des espaces de confinement, se traduisant par le blocage des portes
- Mise en place de films argent solaire effet miroir sur toutes les fenêtres.

Des devis ont été établis pour la réalisation de ces trois opérations, et une demande de financement a été adressée à la Préfecture, sollicitant une participation au titre du FIPD.

La participation du FIPD est de 20 à 80 %, en fonction de la richesse des communes.

Le montant des devis s'élève à 16 361.17 € HT et le montant de la participation demandé est de

13 088 €.

La réalisation de ces travaux peut être étalée et M. GARCIA précise avoir sollicité un délai de huit mois pour la réalisation de ces trois opérations.

M. GARCIA précise qu'il est également prévu un système de vidéo protection avec trois caméras.

M. MICLO s'inquiète de savoir si le blocage des portes n'est pas incompatible avec la sécurité incendie.

M. GARCIA répond que le blocage des portes ne sera effectif qu'en cas de déclenchement de l'alarme intrusion-attentat. De plus, une référente sécurité de l'Académie est intervenue pour apporter les modifications nécessaires de mise à jour sur les PPMS des écoles élémentaire et maternelle. Un référent sûreté de la Gendarmerie était également présent pour prévoir ces équipements.

M. BRUSTON complète en précisant que le 17 novembre 2016, se tient la visite de sécurité du Groupe Scolaire et propose d'informer les Sapeurs Pompiers des prévisions d'aménagement dans le cadre du plan vigipirate.

M. GARCIA précise que le 18 octobre 2016, un exercice de simulation attentat est prévu au Groupe Scolaire et au Collège.

M. le Maire suspend la séance pour donner la parole à une personne de l'assistance qui la réclame :

La personne assistant au Conseil souhaite apporter une réponse aux questions évoquées concernant la compatibilité du blocage des portes en cas d'alerte attentat, avec la sécurité incendie.

Elle précise que les portes de secours peuvent être bloquées, à partir du moment où elles peuvent se déverrouiller instantanément, au moyen d'une compression sur une barre, de l'intérieur.

M. le Maire rétablit le cours de la séance du Conseil Municipal.

4 – Chemin du Citoyen Libre: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 :

M. GARCIA rappelle l'intervention des membres du Conseil des Aînés présentant le projet du parcours du citoyen libre, lors de la séance du 25 février 2016.

Un devis a été établi pour la réalisation de 9 panneaux pour un montant HT de 468 €.

Des estimations financières ont été réalisées concernant les frais de personnel chargé de la mise en place de ces panneaux, des frais de publication et de diffusion de cette réalisation, ainsi que des frais de réception pour l'inauguration.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental 31.

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter cette subvention.

5-Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM:

M. GARCIA informe le Conseil que pour la mise en place des directives du plan de sécurisation des écoles, il a été demandé à la Directrice de l'Ecole Maternelle de placer aux heures d'entrée et de sortie des élèves, une personne au portail pour filtrer les personnes accédant à l'école maternelle. Comme convenu avec la Directrice, c'est un agent ATSEM qui assurera cette mission. Il est donc nécessaire de la modifier la durée hebdomadaire de l'ATSEM concernée, de 19 H à 20 H proratisées.

M. GARCIA précise que l'agent qui remplace l'ASVP titulaire, en congés de maladie, est présent pour assurer la sécurité des enfants entrant et sortant du groupe scolaire. La demande faite par l'Académie à la Directrice de l'Ecole Maternelle est spécifique, dans le cadre de vigilance anti-terroriste, car les parents entrent dans l'enceinte de l'Ecole Maternelle pour accompagner leurs enfants. C'est à ce niveau-là, que l'ATSEM contrôle la reconnaissance des parents qui entrent dans l'Ecole Maternelle.

Accord à l'unanimité pour augmenter le poste d'ATSEM de 19 H à 20 H.

6 – Lotissement communal : Point sur le marché de travaux de viabilisation – Lot n° 2 infructueux :

M. BRUSTON rappelle le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal décomposé en deux lots. Le lot n° 1 comprend la partie voirie- réseaux pour lequel 8 offres ont été déposées en Mairie. Le Maître d’Oeuvre a procédé à une analyse des offres et les trois entreprises ayant déposées leurs meilleures offres sont retenues pour une séance de négociation prévue jeudi 20 octobre 2016.

Pour le lot n° 2 concernant la partie « clôtures », aucune offre n’a été déposée. Le lot est donc déclaré infructueux et sera remis en consultation.

M. BRUSTON informe le Conseil de la nécessité d’entreprendre des études des sols, compte tenu de l’emplacement du lotissement communal sur l’assise foncière de l’ancienne station d’épuration, où des remblais importants ont été réalisés, allant jusqu’à 6 m de profondeur, pouvant avoir des incidences sur les fondations des futures maisons d’habitation, et en conséquence, sur le prix de vente des lots.

Il est de ce fait, nécessaire de faire intervenir un bureau d’études des sols sur les parcelles impactées par ce remblai.

M. BRUSTON a consulté trois cabinets d’études et propose de retenir le cabinet le mieux disant FONDASOL au prix de 2 400 € HT.

M. MICLO demande si les offres du lot n°1 sont conformes à l’estimation du Maître d’œuvre. M. BRUSTON répond par l’affirmative, sachant que deux sont en dessous de l’estimation, mais globalement les offres sont en moyenne comprise dans l’estimation.

M. BRUSTON complète en précisant que le permis d’aménager a été déposé le 2 août 2016, et le délai d’instruction est de 4 mois, avec un espoir de débiter les travaux en janvier 2017, avec un mois de préparation auparavant.

M. le Maire propose de retenir la Cabinet FONDASOL pour réaliser les études de sols, pour un montant HT de 2 400 €. Accord à l’unanimité du Conseil Municipal.

7 – Présentation des rapports d’activités 2015 :

7-1- GRDF :

M. PASIAN présente l’essentiel de la concession à Lherm :

- Concession pour 30 ans à compter du 12/12/98
- 329 clients réseau contre 285 en 2014 et 283 en 2013
 - 3 clients tarif T3 > 300 MWh/an
 - 299 clients tarif T2 : entre 6 et 300 MWh/an
 - 27 clients tarif T1 < 6 MWh/an
- 5559 MWh distribués en 2015 (5119 MWh en 2014 et 6478 MWh en 2013). Influence du climat sur les quantités acheminées.
- En 2015, 33 changements de fournisseurs (10 en 2014, 1 en 2013)
- 15275 m de réseau (15218 m en PE, 57m en acier)
- Age moyen du réseau : 15 ans
- 82115 € de recettes d’acheminement
- Redevance R1 = 3895 €.

M. PASIAN rappelle le n° vert :



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Il précise les diverses interventions sur la Commune en 2015 :

- Taux d'intervention en moins de 60 minutes = 99,60%
- 7 appels de tiers
- 4 appels pour intervention de sécurité
 - 1 pour fuite
 - 2 pour incendie ou explosion
 - 1 pour autre motif
- 3 appels pour dépannage
 - 2 pour manque de gaz
 - 1 pour autre dépannage

M. PASIAN informe le Conseil de la gestion réseau avec les compteurs communicants : 65% des communes raccordées au gaz naturel ont signé une convention d'hébergement de concentrateurs.

Le rapport d'activités 2015 est consultable au secrétariat de mairie.

7-2-SDEHG :

M. PASIAN informe le Conseil du rapport d'activités du SDEHG en 2015.

En ce qui concerne la distribution d'électricité :

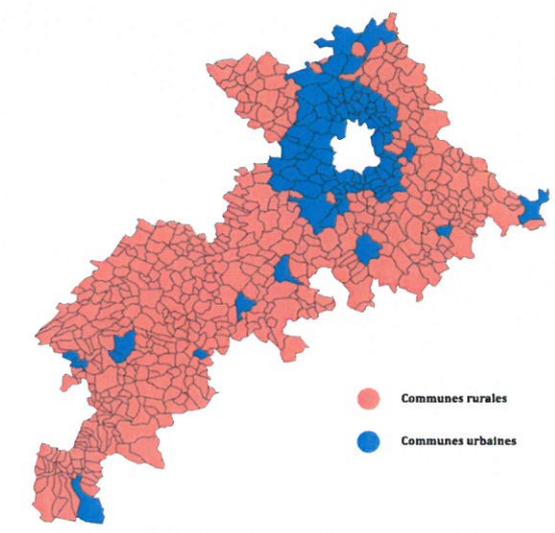
La maîtrise d'ouvrage est partagée entre Enedis et le SDEHG

Le SDEHG est propriétaire du réseau de distribution d'électricité du Département de la Haute-Garonne - excepté celui de la ville de Toulouse et des 3 régions de la Haute-Garonne : Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges.

Le SDEHG confie l'exploitation du service public de distribution d'électricité de son territoire à Enedis (anciennement ERDF), concessionnaire.

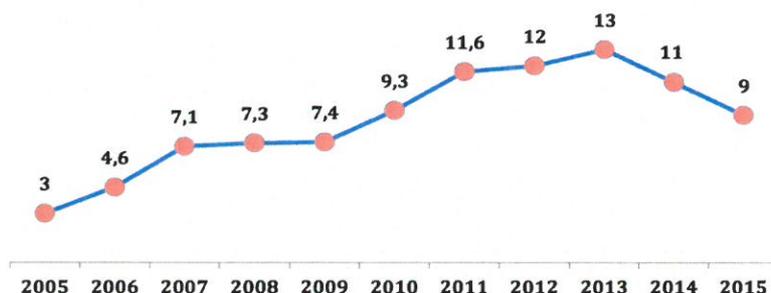
La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Enedis et le SDEHG dépend de la nature des travaux et du régime de la commune concernée, urbain ou rural. Lherm bénéficie du régime rural.

La répartition des communes rurales et urbaines :



- Améliorer la qualité de l'électricité grâce au renforcement du réseau :

**Renforcements des réseaux réalisés par le SDEHG
(Millions d'euros TTC)**



Les investissements réalisés par Enedis et le SDEHG durant ces dernières années ont porté leurs fruits : le nombre d'usagers mal alimentés est de seulement 0,5 % sur la concession (le seuil réglementaire est fixé à 3 %).

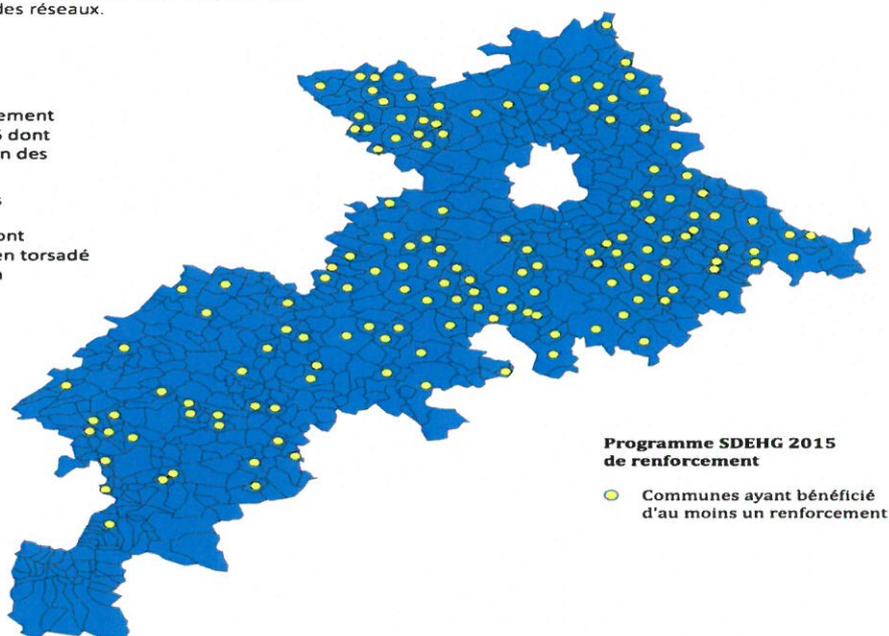
Les cas avérés d'alimentation irrégulière font l'objet d'une opération de renforcement des réseaux.

EN CHIFFRES

251 opérations de renforcement des réseaux lancées en 2015 dont 68 opérations de sécurisation des réseaux en fils nus

65 km de réseaux renforcés

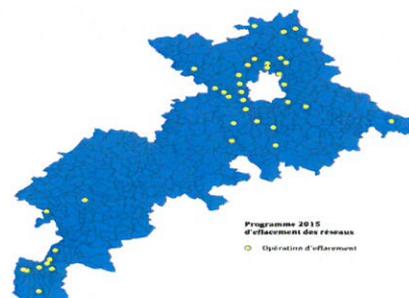
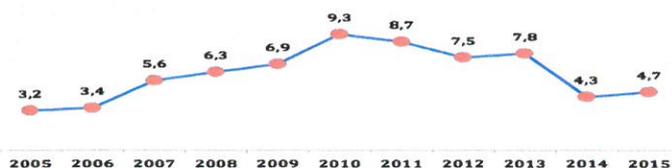
80 % des renforcements sont réalisés avec du réseau aérien torsadé et 20 % en réseau souterrain



Le décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 prévoit que la tension électrique de l'installation de l'utilisateur doit être comprise entre 207 et 253 volts.

- Intégrer les réseaux dans l'environnement :

**Effacements des réseaux réalisés par le SDEHG
(Millions d'euros TTC)**



Le volume de travaux réalisés en 2015 est en légère augmentation par rapport à 2014. Malgré la faible participation financière demandée aux communes (10 à 20 %) pour la réalisation des opérations, celles-ci ont fait preuve de prudence dans un contexte de restriction budgétaire.

Les communes bénéficient d'une subvention du SDEHG de 80 % pour celles de plus de 500 habitants et de 90 % pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux de 150 000 € HT.

Raccorder les nouveaux usagers au réseau d'électricité

SDEHG :

- Tous les raccordements d'une puissance inférieure à 250 kVA en commune rurale
- Les raccordements des équipements communaux d'une puissance inférieure à 36 kVA en commune urbaine

ENEDIS

- Tous les raccordements en commune urbaine (sauf équipements communaux pour les puissances inférieures à 36 kVA)
- Les raccordements d'une puissance supérieure à 250 kVA en commune rurale
- Zones d'activités économiques pour toutes les communes.

Syndicat ou d'Enedis.

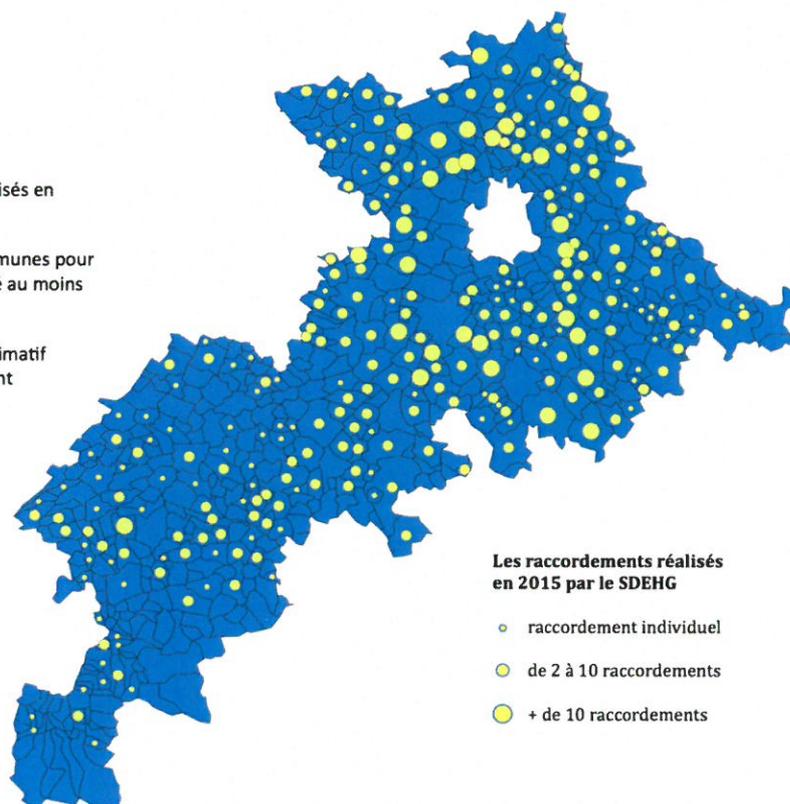
EN CHIFFRES



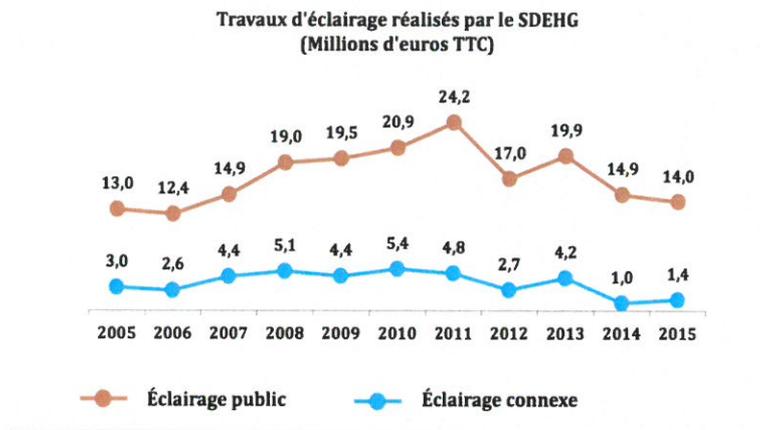
1 000 raccordements réalisés en 2015

300 est le nombre de communes pour lesquelles le SDEHG a réalisé au moins un raccordement en 2015

2 500 € HT est le coût estimatif moyen pour un raccordement individuel



- Concevoir et réaliser un éclairage public responsable :



Le volume de travaux d'éclairage réalisés en 2015 est stable par rapport à 2014. Les communes souhaitent désormais privilégier les opérations permettant de réaliser de substantielles économies d'énergie sur l'éclairage public.

- La transition énergétique :

Créer un réseau de recharge pour véhicules électriques.

Le SDEHG a engagé un programme de déploiement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire (hors Toulouse Métropole, maître d'ouvrage pour ses communes membres) qui se déroulera sur 2016 et 2017.

Organiser un achat groupé pour la fourniture d'électricité.

Ce sont 162 communes et établissements publics du département qui ont intégré ce groupement courant 2015.

Une économie de 15 % a été réalisée grâce au groupement d'achat.

Le rapport d'activités 2015 est consultable au secrétariat de mairie.

7-3 Communauté de Communes du Savès (CCS) :

M. le Maire présente le rapport d'activités de la CCS de l'année 2015 :

Les chiffres clés en 2015

Nombre de communes membres : 18
 Nombre d'habitants INSEE : 16 141
 Superficie : 252,59 km²
 Linéaire voirie : 312 km voies communales
 80 km chemins ruraux

12 conseils communautaires
 11 bureaux
 105 délibérations

Taxes votées par l'intercommunalité :

- ✓ **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 30,98 %**
 Montant de la taxe perçue : 503 559 € (- 0,26 %)
- ✓ **Taxe d'habitation : 10,15 %**
 Montant de la taxe perçue : 1 354 901 € (+3,1 %)
- ✓ **Taxe foncière sur le non bâti : 3,09 %**
 Montant de la taxe perçue : 29 162 € (+2,89 %)
- ✓ **Taxe foncière sur le bâti : 0,5 %**
 Montant de la taxe perçue : 53 956 €
- ✓ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,5 et 14,5 %**
 Montant perçu : 1 621 742 € (+3,12%)

DGF par habitant : 50,33 € (-13,4 %)

Coût du « Transport à la demande »

Pour l'usager : 2 € A/R
 Pour la collectivité : 14,35 € TTC par voyageur /an

Prix du repas « Portage des repas à domicile » : de
 5,54 € à 7,25 € TTC selon quotient social
 Nombre de repas servis : 15 558

Prime attribuée à installation chauffe-eau

solaire : 80 €/m² (plafond 500 €)
 Subvention versée : 368 € (1 dossier)

Subventions versées aux

associations culturelles :
 34 410 €

Coût de revient d'une place en

crèche collective : 15 861,19 €
 Pour la collectivité :
 Hors CEJ : 3 570,22 €
 Avec CEJ : 1 464,63 €

Nom de la commune	Population 1999	Population 2009 (JO 31/12/2009)	Population 01/01/2015 INSEE
BEAUFORT	247	358	359
BÉRAT	1 408	2 410	2 867
CAMBERNARD	340	433	451
FORGUES	152	185	197
LABASTIDE-CLERMONT	416	633	709
LAIAGE	262	244	229
LAUTIGNAC	220	274	287
LHERM	2 565	3 253	3 566
MONÈS	50	56	73
MONTASTRUC-SAVÈS	76	79	64
MONTGRAS	46	87	96
LE PIN-MURELET	151	184	174
PLAGNOLE	268	275	292
POUCHARRAMET	680	828	865
RIEUMES	2 604	3 314	3 511
STE FOY DE PEYROLIÈRES	1 436	1 942	2 081
SAJAS	82	92	114
SAVÈRES	158	208	206
TOTAL	11 161	14 855	16 141

La loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentativité communale dans les Communautés de Communes et d'Agglomération a fixé le nombre maximal de Vice-présidents que peuvent fixer les collectivités.

	Nombre de conseillers communautaires	47
Droit commun – Majorité absolue	Nombre max. de vice-présidents (20 % du nombre de délégués, arrondi à l'entier supérieur – limité à 15)	Jusqu'à 10
Par dérogation* – Majorité des 2/3 des membres du conseil	Nombre max. de vice-présidents (30 % du nombre de délégués – limité à 15)	Jusqu'à 14

Par dérogation, le conseil communautaire a fixé le nombre de Vice-présidents à 12 soit un par commission (hors celle présidée par le Président Jean Ayçaguer) :

1ère Commission	<i>Finances</i>	Georges DUPUY
2ème Commission	<i>Développement de l'activité économique en Savès</i>	Jennifer COURTOIS-PERISSE
3ème Commission	<i>Travaux, entretien des bâtiments communautaires et des équipements sportifs</i>	Roger DUZERT
4ème Commission	<i>Environnement et gestion des déchets ménagers</i>	Paul-Marie BLANC
5ème Commission	<i>Communication Développement des N.T.I.C.</i>	François VIVIS
6ème Commission	<i>Action sociale</i>	Catherine HERSANDEZ
7ème Commission	<i>Voie</i>	Alain LECUSSAN
8ème Commission	<i>Petite Enfance/Enfance-Jeunesse</i>	Sandrine DUARTE
9ème Commission	<i>Habitat</i>	Pierre-Alain DINTILHAC
10ème Commission	<i>Culture et Tourisme</i>	Joseph TOUFOLON
11ème Commission	<i>Mise à disposition aux communes membres de matériels divers. Service technique</i>	Didier GÉNEAU
12ème Commission	<i>Marchés publics - Achats</i>	Emmanuel GUEYIN-MALEPRADE
13ème Commission	<i>Ressources humaines</i>	Jean AYCAGUER

Les compétences obligatoires sont :

- Développement économique (2003)
- Aménagement de l'espace (2003)

Les compétences optionnelles sont :

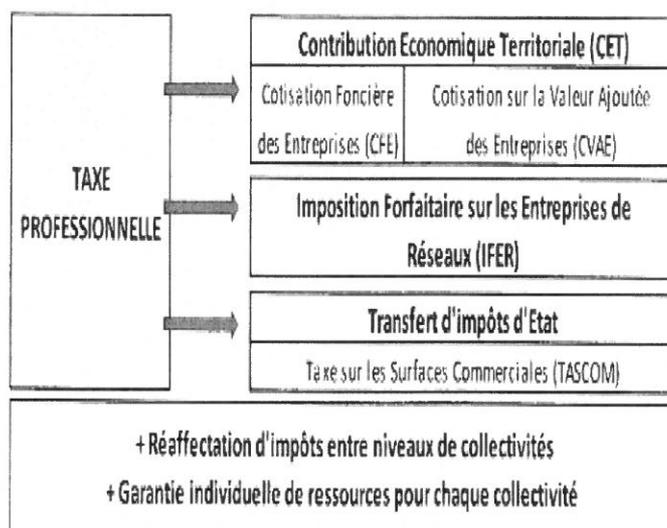
- Politique du logement et du cadre de vie (2003)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (2003)
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (2011)
- Action sociale d'intérêt communautaire (2011)

Les compétences facultatives :

- Tourisme (2003)
- Transport à la demande par voie de convention avec le Conseil Départemental 31 (2003)
- Chantiers d'insertion (2003)
- Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (2003)
- Promotion des énergies renouvelables (2003)
- Contractualisation dans le cadre d'un Pays (2006)
- Achat, entretien et mise à disposition de matériels utilitaires divers (2006)

- Ramassage des animaux errants sur le territoire communautaire (2006)
- Création et gestion d'un service de portage des repas à domicile (2007)
- Petite enfance (2009)
- Culture (2010)
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire (2014)
- Communications électroniques (2015)
- Enfance et jeunesse (2015)

La Fiscalité directe locale :



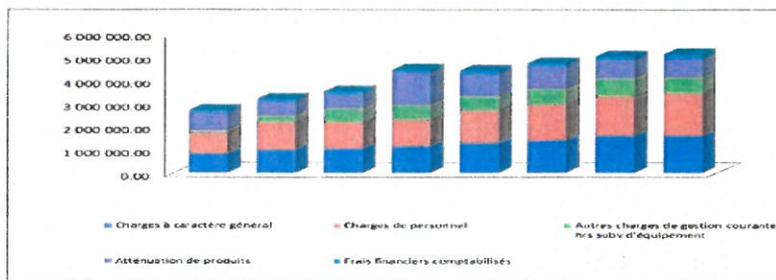
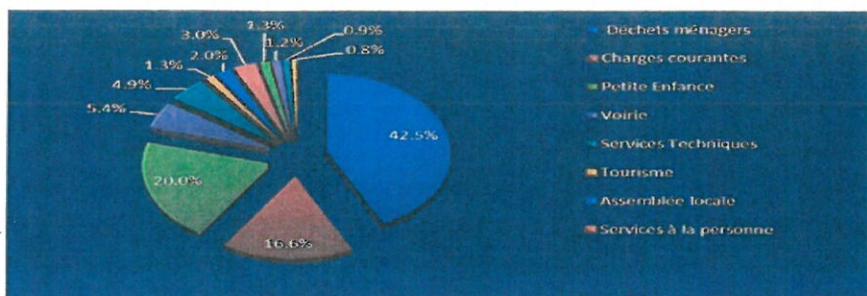
Les dotations :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation de compensation	292 128	264 489	260 651	255 869	253 090	247 566
Dotation d'intercommunalité :	664 863	686 594	702 804	711 108	677 680	564 816
dotation de base	96 172	97 339	103 700	100 270	120 142	115 823
dotation de péréquation	362 482	374 015	366 810	354 263	426 559	412 073
bonification	131 566	139 208	147 655	146 891	178 596	178 363
garantie	76 643	76 032	84 639	109 684	0	24 949
contribution au redressement des finances publiques*					- 47 617	- 47 617 - 118 696
DGF Totale	956 991	951 083	963 455	966 977	930 770	812 382
DGF par habitant	64,43	61,97	61,34	60,87	58,09	50,33
Evolution du CIF	0,317329	0,322142	0,328053	0,347270	0,408116	0,407794

PRODUITS TP DES COMMUNES AVANT EVALUATION DES CHARGES		COUTS DES CHARGES TRANSFEREES					
Communes	Total de la TP donnant lieu à compensation	CCS	PETITE ENFANCE au 01.01.2009	VOIRIE au 01.01.2012	EQUIPEMENTS SPORTIFS au 01.01.2014	TOTAL CHARGES	Attribution de compensation
Beaufort	1 319.00	1 556.54	0.00	6 017.00	0.00	7 573.54	-6 254.54
Beral	113 628.00	13 414.87	57 487.00	88 628.00	21 300.00	180 829.87	-67 201.87
Cambernard	2 269.00	2 824.93	387.00	9 857.00	0.00	13 068.93	-10 801.93
Forgues	2 283.00	1 325.11	0.00	5 363.00	0.00	6 688.11	-4 405.11
Labastide-Clermont	4 660.00	2 950.09	2 248.00	14 394.00	0.00	19 592.09	-14 932.09
Lahage	4 584.00	1 383.97	0.00	3 435.00	0.00	4 818.97	-234.97
Lautignac	6 673.00	1 692.98	0.00	5 742.00	0.00	7 434.98	-761.98
Lherm	215 270.00	26 126.18	14 103.00	116 108.00	83 404.00	239 741.18	-23 971.18
Mons	1 379.00	370.91	0.00	3 472.00	0.00	3 842.91	-2 463.91
Montastruc Savès	905.00	400.83	0.00	3 972.00	0.00	4 372.83	-3 467.83
Montgras	7 457.00	719.36	0.00	5 015.00	0.00	5 734.36	1 722.64
Le Pin Marelet	481.00	840.29	0.00	7 923.00	0.00	8 763.29	-8 282.29
Pégyole	4 275.00	1 701.79	0.00	5 203.00	0.00	6 904.79	-2 629.79
Poucharramet	28 670.00	6 528.06	2 760.00	24 806.00	13 733.00	47 827.06	-19 157.06
Rieumes	333 533.00	27 454.49	53 561.00	176 748.00	75 962.00	333 725.49	-192.49
Sainte Foy de Peyrolères	174 967.00	17 083.00	32 176.00	59 650.00	41 862.00	150 771.00	24 196.00
Sajas	50.00	694.79	0.00	2 153.00	0.00	2 847.79	-2 797.79
Savères	512.00	1 205.79	0.00	4 684.00	0.00	5 889.79	-5 377.79
Totaux	903 413.00	108 273.98	162 722.00	543 170.00	236 261.00	1 090 426.98	-147 013.98

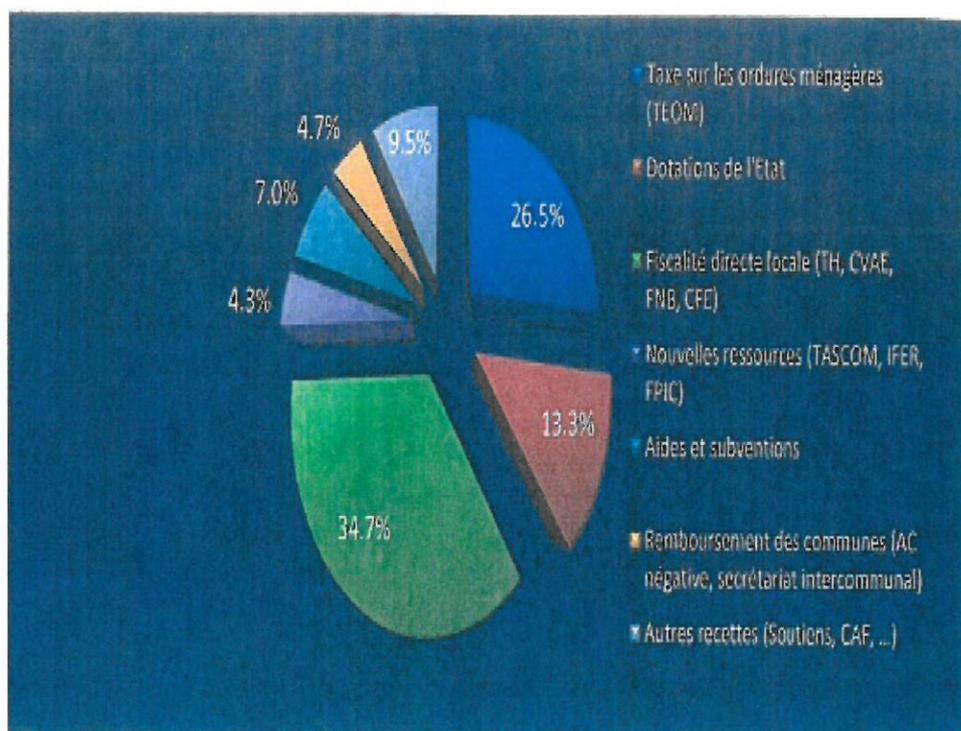
Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement consolidées : 5 573 000 €



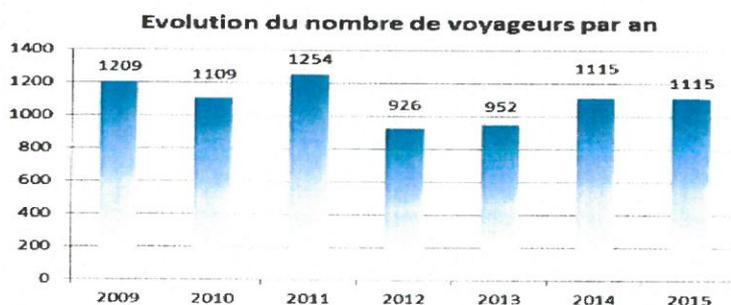
Les recettes de fonctionnement consolidées: 6 122 000 € :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,50 % en point d'apport volontaire et 14,50 % en porte à porte



LIGNE	TRANSPORTEUR	NOMBRE DE VOYAGEURS EN 2015	KMS PARCOURUS EN 2015
1	Lafforgue	188	2 358
2	Lafforgue	352	3 238
3	Duclos	173	2 311
4	Duclos	402	2 202
TOTAL		1 115	10 109

La fréquentation est identique par rapport à 2014.



La Communauté de Communes met à disposition d'associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle des locaux à la Maison du Tailleur, il s'agit de :

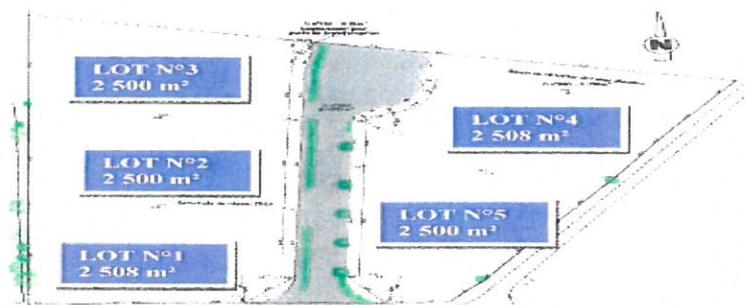
Organismes	Missions	Permanences
<i>Mission locale</i>	actions d'accompagnement auprès des jeunes demandeurs d'emploi (16 à 25 ans)	2 permanences par semaine
<i>Tremplin</i>	actions d'accompagnement auprès des demandeurs d'emploi, de formation, d'accompagnement lié au logement	2 permanences par semaine
<i>Département de la Haute-Garonne Conseillère agricole</i>	accompagnement de l'ACVA	1 permanence par semaine
<i>Chambre des Métiers et de l'Artisanat 31</i>	accueil des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises, des artisans et commerçants en activité pour toute question liée à la gestion et au fonctionnement de leur entreprise	permanence sur rendez-vous
<i>CAP EMPLOI</i>	accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap	1 permanence par mois
<i>Espace Info Energie du Pays du Sud Toulousain</i>	informer et conseiller les particuliers sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	2 permanences par mois
<i>PACT 31</i>	Information des usagers sur les aides à l'amélioration de l'habitat, conseil et aide à la réalisation du projet	1 permanence par mois

La zone d'activités de Rieumes :

L'aménagement de la zone s'est achevé fin 2009 avec un différé dans la réalisation des finitions des voiries communautaires.
La commercialisation a démarré en 2010.

Au 31 décembre 2015, l'état des cessions est le suivant :

LOTS	Etat	Date	Acquéreur	ACTIVITE
1	vendu	09/02/2013	ALAU KINE	Masseurs Kinésithérapeutes
2	vendu	02/07/2015	LELOUP/VIZONNEAU- RABAINI	Magnétiseur/Pédicure- podologue
3	vendu	16/12/2014	SCI DES DOCS	Vétérinaires
4	vendu	29/11/2014	TLCOSTO	Fabrication articles métalliques
5	vendu	29/06/2011	SCI 2A	Gros-œuvre



La zone d'activités de Lherm :

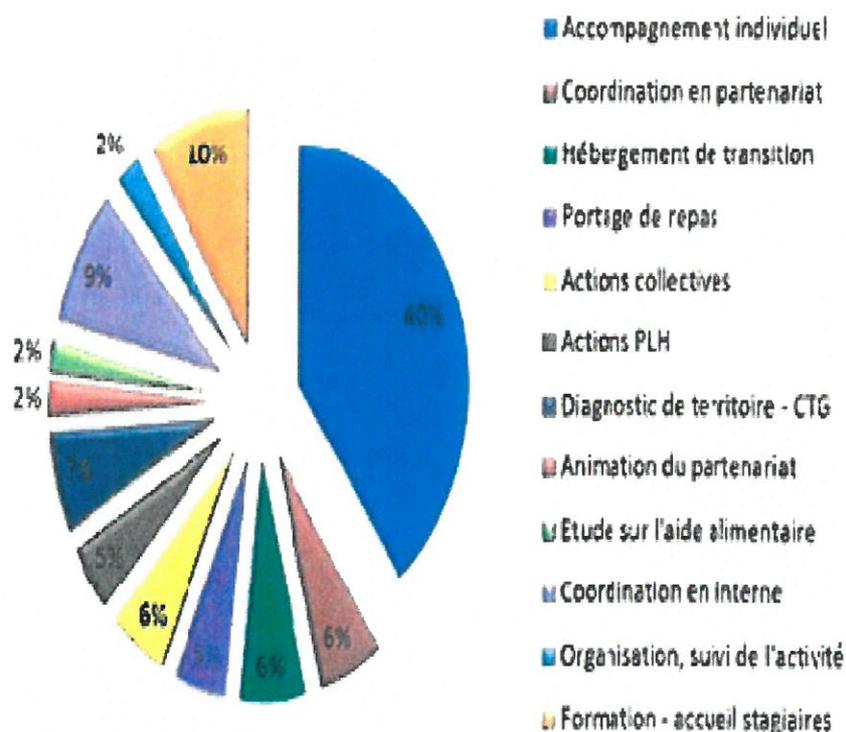


La zone de Sainte-Foy de Peyrolières :

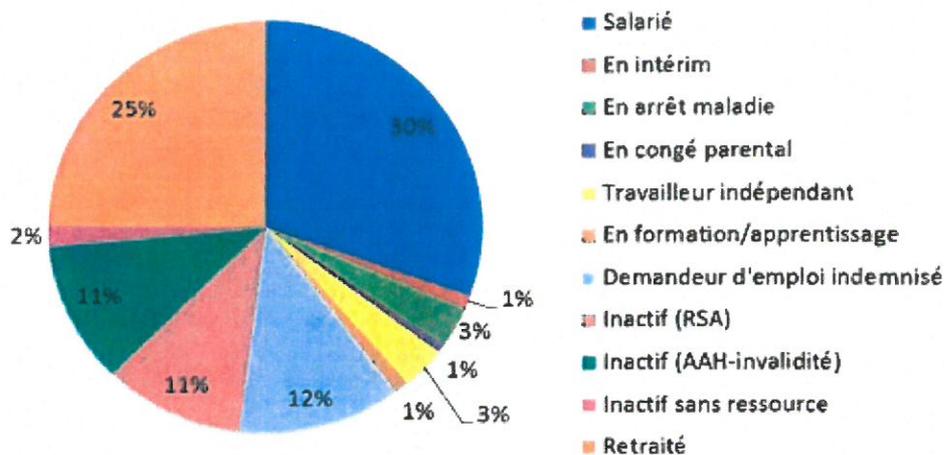
La Communauté de Communes a décidé en mai 2012 de lancer une procédure d'expropriation afin d'acquérir le terrain pressenti pour la réalisation de la zone d'activités de Sainte-Foy de Peyrolières, au vu du refus de vente du propriétaire, pour une superficie d'environ 3 ha.

A ce jour, le dossier est en cours d'instruction auprès de la Sous-préfecture de Muret.

Activités réalisées en 2015



Situation professionnelle



Actions collectives - Conduite de projets :

- Coordination d'un programme d'actions et de prévention des violences faites aux femmes en partenariat avec l'association Du Côté des Femmes (31)
- Ateliers « consommer aujourd'hui »
- Aide à la mise en place d'ateliers prévention santé organisés et animés par l'ASEPT
- Subventions aux associations
- Diagnostics de territoire

Culture – Tourisme
Subventions aux Associations :

Association	Projet 2014	Subvention versée
ACTS	<i>Journée à thème</i>	400 €
AGORA Ste Foy	<i>Festival livre 2015</i>	1 500 €
BERAT BORDS DE SCENE	<i>Programmation 2015</i>	1 350 €
LES CHEMINS BUISSONNIERS	<i>Fête de la science</i>	1 350 €
LES CHEMINS BUISSONNIERS	<i>La nuit des Etoiles</i>	1 350 €
CLUB BIS	<i>Expo photo</i>	720 €
ENSEMBLE VOCAL BURE	<i>Concert de Noël</i>	1 000 €
LA SOURIS SUR L'GATEAU	<i>Récréation poétique</i>	400 €
MJC RIEUMES	<i>Réveillez vos dimanches (période 1)</i>	1 500 €
MJC RIEUMES	<i>Réveillez vos dimanches (période 2)</i>	1 500 €
MJC RIEUMES	<i>Bal folk</i>	1 350 €
MJC RIEUMES	<i>Projection ciné</i>	650 €
MJC LHERM	<i>Festival théâtre amateur</i>	1 080 €
Orchestre d'Harmonie de Rieumes	<i>Concert de printemps</i>	400 €
Orchestre d'Harmonie de Rieumes	<i>Concert du Nouvel an</i>	400 €
Radio Galaxie	<i>Communication sur le Savès 2015</i>	540 €
VERMILLON	<i>Exposition et ateliers enfants</i>	720 €
LES M'AME	<i>manifestations culturelles 2015</i>	300 €
CLAC	<i>Stage Théâtre pour adolescents</i>	500 €
PEINTRES ET SCULPTEURS DU SAVES	<i>Chemin des arts</i>	900 €
THEATRE AME	<i>Ateliers théâtre 2015</i>	500 €
LA MAISON DE LA TERRE	<i>Projets 2015</i>	16 000 €
	TOTAL	34 410 €
	BUDGET 2015	36 000 €

Communication, NTIC :

Le Département a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit (THD) d'ici 15 à 20 ans. Ce schéma a été adopté par une délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2014.

Les objectifs du SDAN

- Un scénario ambitieux, de couverture de la quasi-totalité à terme de la population en THD pour un investissement global de 500 M€.
- Une solution mixant les technologies (fibre optique, montée en débit cuivre et herzienne) qui s'articulera en 3 phases.
- Une première phase sur 5 ans (2016-2020) qui apporte une solution à l'ensemble de la population :
 - coût estimé à environ 180 M€,
 - qui permettra à la totalité des usagers de Haute-Garonne (sauf cas particuliers) de bénéficier d'un « haut débit de qualité » (4Mbits/s minimum et jusqu'à 100Mbits/s) d'ici fin 2020.



Montant global des investissements - 180 M€

Institution	Montant (M€)	Pourcentage
FEDER + FEADER	5	2.79%
FSN	34.9	19.46%
Recettes	81.9	45.68%
Région	20	11.15%
EPCI	16.77	9.36%
CD 31	20.73	11.56%

La mise en œuvre du SDAN doit intervenir dans le cadre de l'article L1425-1 du CGCT relatif aux réseaux et aux services locaux de communications électroniques que les collectivités territoriales et leurs groupements ont la faculté de créer et de gérer.

A cet effet il a été décidé de créer un syndicat mixte ouvert (SMO) relevant de l'article L5721-2 du CGCT dans lequel seront associés le département de la Haute-Garonne, les EPCI à fiscalité propre et les communes intéressées par ce projet.

Aménagement de l'espace :

URBANISME / ASSAINISSEMENT / DIGITALISATION

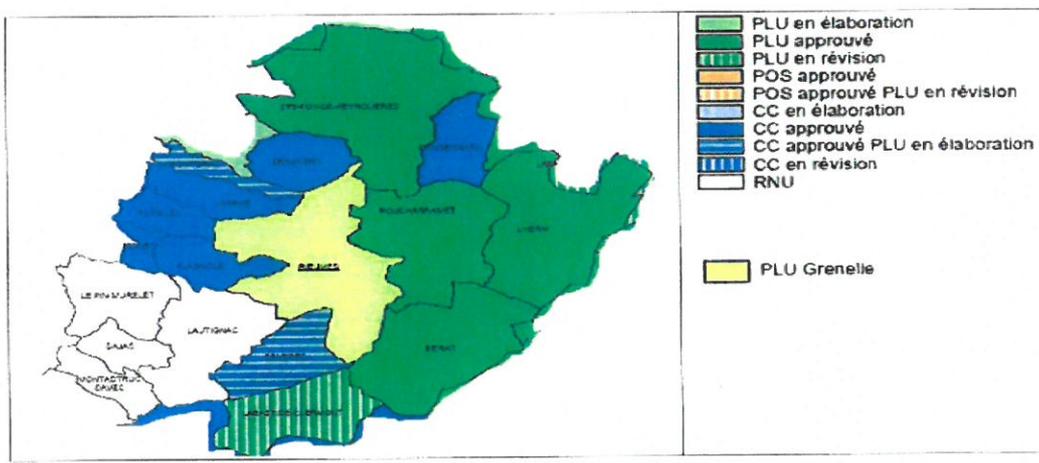
En vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2010, il a été convenu que dans le cadre de la compétence « Aménagement de l'espace », la Communauté de Communes apporte son soutien technique et financier aux communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme et des schémas communaux d'assainissement, selon les modalités suivantes :

- Création ou révision du PLU : 20% du HT plafonné à 2 500.00 €
- Modification simplifiée du PLU : 25% du HT plafonné à 1 500.00 €
- Schéma assainissement : 20% du HT plafonné à 1 500.00€.

En 2015, les dossiers suivants ont été traités :

- ⬇ La commune de Poucharramet a réalisé un PLU, une subvention de 2 500 € a été octroyée
- ⬇ La commune de Lherm a engagé une modification de son PLU

Etat d'avancement des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2015



Politique du logement et du cadre de vie - Programme Local de l'Habitat (PLH) :

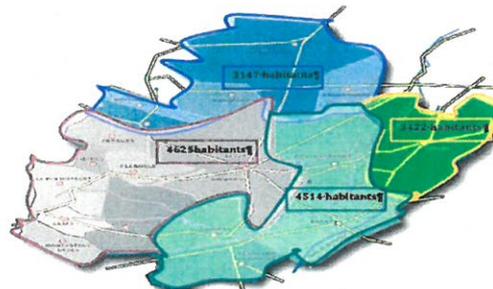
- Aide aux documents d'urbanisme
- Avis sur les documents d'urbanisme
- Fonds foncier social
- Cycle de réunions d'acquisition des connaissances
- Logement d'urgence
- Garantie du risque locatif

Petite Enfance - Accueil collectif du territoire :

Quatre structures de multi-accueil existent sur le territoire :

- Crèche de Lherm (Canaïlle Plus) - 25 places depuis le 2 janvier 2014 avec l'ouverture de la nouvelle structure
- Crèche de Béral (Brin d'Éveil) - 45 places
- Crèche de Rieux (Les Pichouans du Savoy) - 33 places
- Crèche de Sainte-Foy de Peyrotières (Le Chaudron magique) - 25 places

La localisation des structures permet un regroupement du territoire en 4 unités relativement équivalentes en termes de population :



Accompagnement de l'Accueil Individuel - Le RAM D'AM du SAVES :

Le nombre d'assistantes maternelles agréées en activité sur l'ensemble du Territoire est de :

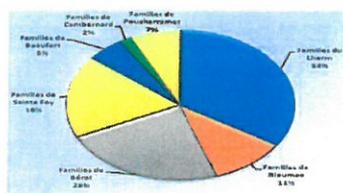
129 dont 87 en réelle activité.

Communes	Nombre d'assistantes maternelles
Beaufort	2
Bérat	23
Cambernard	3
Forgues	1
Labastide-Clermont	2
Lherm	22
Plagnole	2
Poucharramet	3
Rieumes	18
Sainte-Foy de Peyrolières	11
TOTAL	87

Le nombre d'agrément total est de : 351 dont 255 actifs

Lieu d'accueil enfants/parents - Parenthèse en Savès :

3-4/ Origine géographique des familles



4/ BILAN FINANCIER DU SERVICE PETITE ENFANCE 2015

	Fonctionnement 2015			
	Dépenses		Recettes	
Multi-accueil	DSP	456 987,66	CEJ 2014	269 535,43
	Charges de personnel	188 513,72	Rb charges de personnel	172 488,88
	Autres charges	10 650,31	Autres recettes	76 454,99
	Sous total	656 151,69	Sous total	418 479,30
RAM	Charges	15 565,40	PSO CAF	39 225,28
	Charges de personnel	82 116,26	CEJ 2014	20 911,76
			Autres recettes	2 807,22
	Sous total	97 681,66	Sous total	62 944,26
LREP	Charges	8 342,95	PSO CAF	7 754,34
	Charges de personnel	29 433,20	CEJ 2014	11 777,78
			Autres recettes	10 208,51
	Sous total	37 639,16	Sous total	29 740,63
Coordination	Charges	1 916,58	CEJ 2014	26 650,84
	Charges de personnel	52 271,59	CEJ diagnostic 2014	16 243,05
	Sous total	54 188,17	Sous total	42 893,89
Agences d'AM	Sous total	1 200,00	Sous total	0
TOTAL	Total	852 836,68	Total	663 848,06
Subventions			Charges de transfert	162 722,00
Route échange CCS 2015				96 316,60

Enfance / Jeunesse :

- P E D T
- Diagnostics de territoire
- Convention territoriale globale

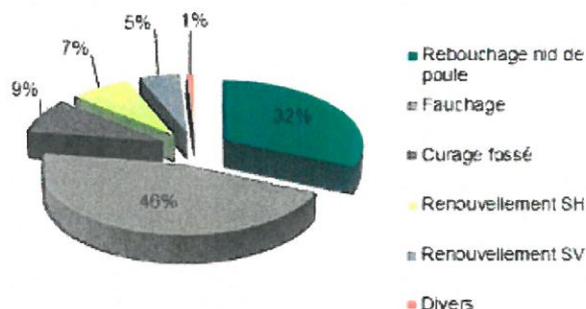
Voirie – Travaux de Fonctionnement :

La CCS a lancé en 2013 plusieurs marchés pluriannuels dans le cadre de l'entretien des voiries communales et chemins ruraux :

- Fourniture d'enrobé à froid et de grave émulsion
- Renouvellement des signalisations horizontale et verticale
- Curage de fossés
- Passage épareuse

Les travaux réalisés en 2015 relatifs à ces marchés d'entretien se sont élevés à **177 015,30 € TTC** (179 892,32 € TTC en 2014).

Les travaux concernés sont les suivants :



La répartition des dépenses par commune est la suivante :

Dépenses de fonctionnement 2015			
BEAUFORT	5 739,84	MONES	2 146,39
BERAT	21 332,71	MONTASTRUC-SAVES	2 398,06
CAMBERNARD	3 664,21	MONTGRAS	4 685,26
FORGUES	4 286,40	PLAGNOLE	4 110,79
LABASTIDE-CLERMONT	6 614,40	POUHARRAMET	5 274,78
LAUIGNAC	4 149,40	RIEUMES	43 357,48
LAHAGE	2 765,95	STE FOY DE PEYROLIERES	10 895,64
LE PIN MURELET	5 201,74	SAJAS	962,47
LHERM	37 601,20	SAVERES	4 694,74
		Toutes communes	7 322,35
		TOTAL € TTC	177 015,30

Depuis 2013, aucune subvention du Conseil Départemental n'est plus attribuée sur les dépenses de fonctionnement.

Travaux d'Investissement – Pool Routier :

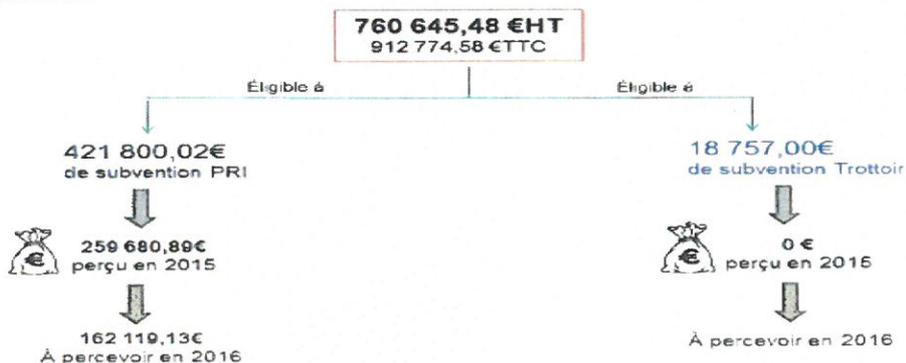
La CCS a lancé en 2013 un marché de travaux à bons de commande dans le cadre de la programmation du pool routier.

Les travaux réalisés en 2015 relatifs à ce marché se sont élevés à **912 774,58 € TTC** (992 746,27 € en 2014).

Les dépenses d'investissement du « pool routier » par commune se répartissent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement 2015			
BEAUFORT	26 687,56	MONES	0,00
BERAT	177 817,13	MONTASTRUC-SAVES	8 681,93
CAMBERNARD	26 003,36	MONTGRAS	10 817,99
FORGUES	16 904,51	PLAGNOLE	19 392,84
LABASTIDE-CLERMONT	17 986,39	POUCHARRAMET	40 639,37
LAHAGE	12 901,39	RIEUMES	201 310,98
LAUTIGNAC	12 853,27	STE FOY DE PEYROLIERES	105 501,24
LE PIN MURELET	25 612,74	SAJAS	19 136,00
LHERM	194 617,46	SAVERES	18 091,98
TOTAL € TTC			912 774,58

Les travaux divers de voirie en investissement sont éligibles à des subventions. Il s'agit principalement du pool routier investissement mais aussi pour les trottoirs sur voie communale.



En plus des travaux, des levés topographiques et des études de maîtrise d'œuvre ont été réalisés pour un montant de 4 725,60 € TTC.

Le financement du service voirie (hors emprunts et dotation aux amortissements) est le suivant :

BILAN 2015	
Dépenses	
Travaux : Fonctionnement + Investissement + Etudes	912 096,23 € HT (1 094 515,48 € TTC)
Charges salariales	68 566,75 €
Autres dépenses du service	22 485,47 €
TOTAL DEPENSES	1 003 148,45 €
Recettes	
Subvention perçue par CG pour travaux « pool routier »	440 557,02 €
Attribution de compensation retenue 2015	543 170,00 €
Fonds de concours	0,00 €
TOTAL RECETTES	983 727,02 €
98,06 % des travaux financés - reste à la charge CCS : 19 421,43 €	

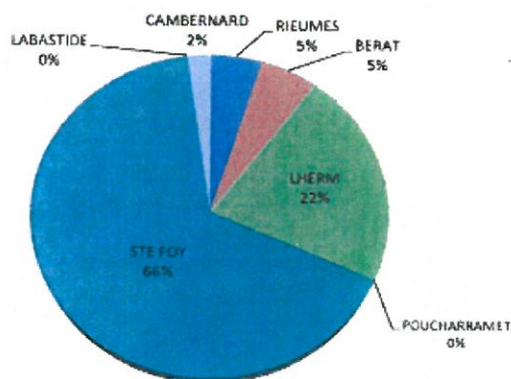
3/. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Dans le cadre du fonctionnement de la compétence « voirie », les communes mettent à disposition de la CCS du personnel communal dédié à l'entretien courant et quotidien des voiries et annexes (signalisation, élagage,...)

Le personnel est mis à disposition par convention sur les Communes de Bérat, Cambernard, Labastide-Clermont, Lherm, Poucharramet, Rieumes et Sainte-Foy de Peyrolières.

En 2015, 772,50 heures ont été facturées à la CCS (612,30 heures en 2014), représentant 11 045,16 € au total (8 769,80 € en 2014).

La répartition par commune est la suivante :



Services Techniques :

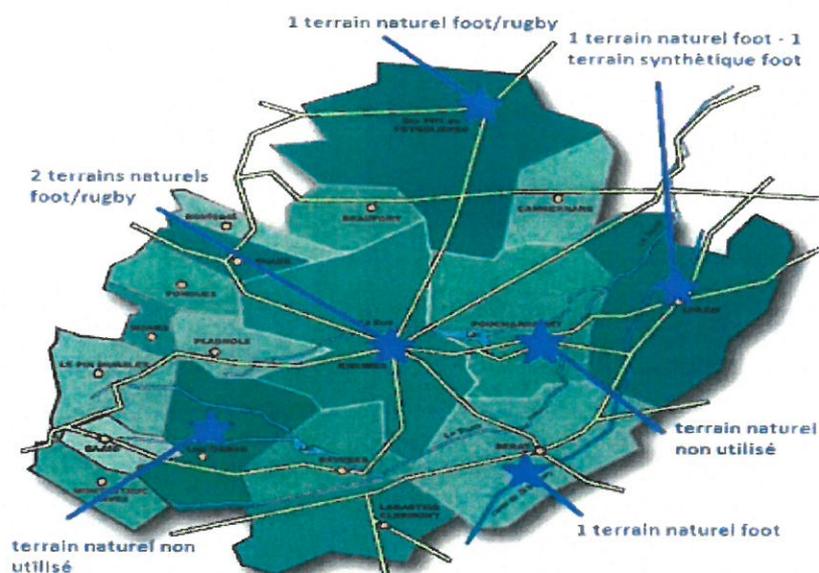
La communauté de communes a créé en 2009 les services techniques en vue de proposer un service aux communes ne disposant pas d'agents.

Les missions consistent en :

- Entretien des bâtiments intercommunaux (crèches, déchèterie, ...)
- Gestion du matériel mis à disposition des communes et associations (barnums, podiums, tables, chaises, barrières, ...)
- Entretien des bâtiments communaux (maçonnerie, peinture, ...)
- Entretien des espaces verts communaux (cimetières, ...)
- Entretien et balisage des chemins de randonnée (compétence intercommunale) en partenariat avec l'Office de Tourisme
- Gestion du prêt du matériel technique aux communes (nacelle, tractopelle, mini-pelle, ...)

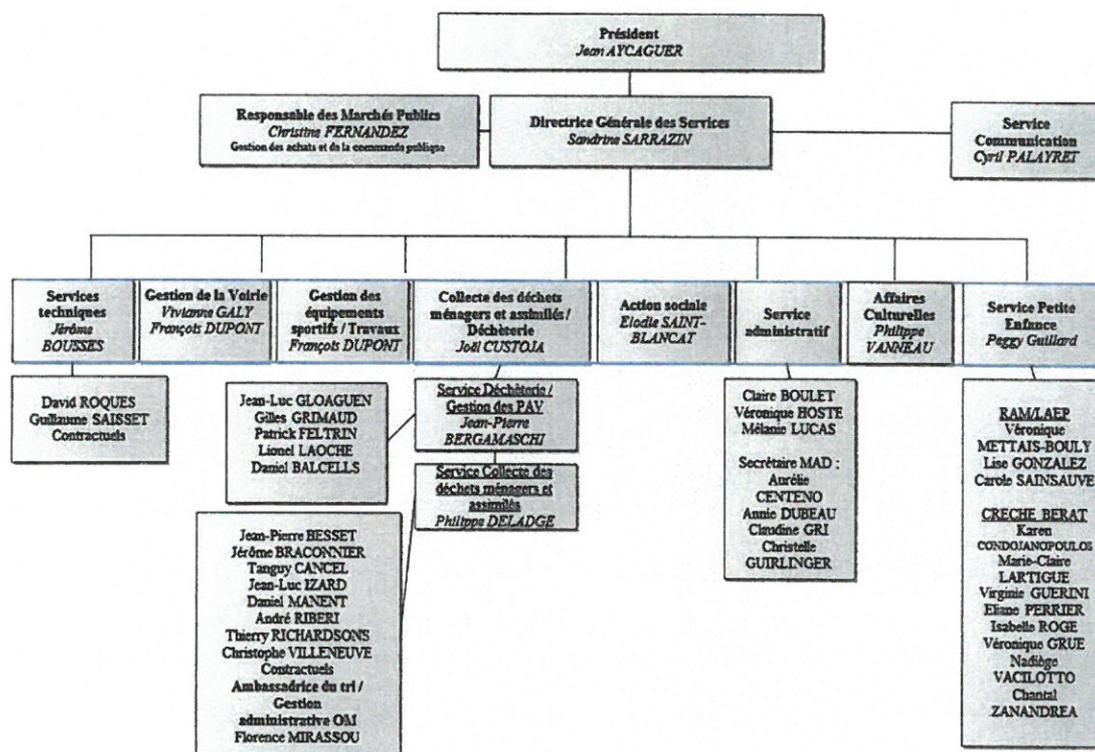
Travaux bâtiments communautaires	Travaux dans les communes	Entretien des chemins de randonnée	Festivités
<ul style="list-style-type: none"> • Petits travaux crèches, déchèterie, logement d'urgence, Maison du Tailleur • Entretien des espaces verts tous bâtiments et anciennes décharges 	<ul style="list-style-type: none"> • Petits travaux • Entretien espaces verts • Elagage 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des chemins et des passerelles créées • Implantation de la signalétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport matériel <ul style="list-style-type: none"> • Montage • Démontage
25 % temps travail	21 % temps travail	22 % temps travail	32 % temps travail

Equipements Sportifs :

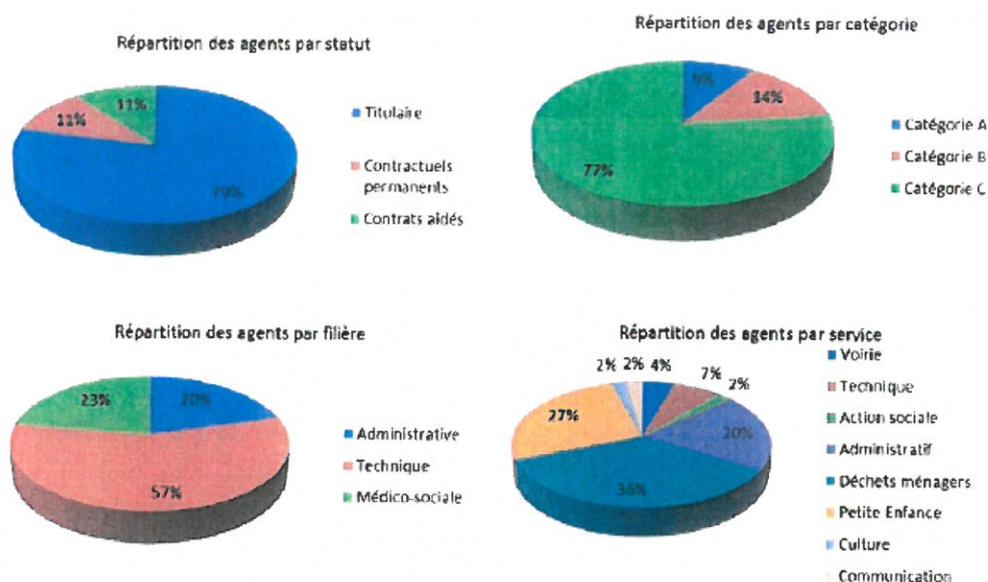


Le personnel :

PERSONNEL – BILAN SOCIAL



La répartition des agents selon le statut, la catégorie, la filière et les services est la suivante :

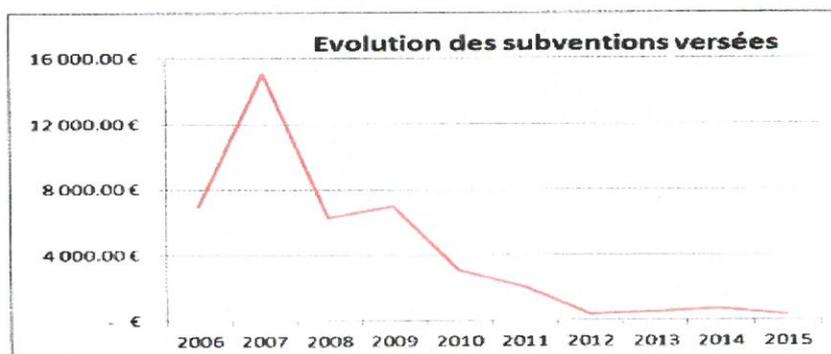


Promotion des énergies renouvelables :

Il s'agit d'une campagne de soutien à l'installation de chauffe-eau solaires individuels, lancée en 2006, prévoyant une prime de 80 €/m² de capteur installé, plafonnée à 500 €.

Compte tenu du succès qu'a rencontré cette opération sur le territoire de la Communauté de Communes, le Conseil a décidé depuis de la renouveler chaque année, mais depuis 2012 on constate une nette diminution des demandes.

COMMUNES	Dossiers traités en 2015	Primes attribuées en 2015
BEAUFORT		
BERAT		
CAMBERNARD		
FORGUES		
LABASTIDE-CLERMONT		
LAHAGE		
LAUTIGNAC		
LE PIN MURELET		
LHERM	1	368,00
MONTGRAS		
PLAGNOLE		
POUCHARRAMET		
RIEUMES		
SAVERES		
STE FOY DE PEYROLIERES		
TOTAUX	1	368,00
Rappel 2014	3	736,00
Depuis 2006 ...	115	42 612,40



Ramassage des animaux errants ou morts :

Les interventions réalisées en 2015 par le prestataire sont les suivantes :

Type d'intervention	Chat	Chien	Autre	TOTAL
Capture	8	12		20
Prise en charge	20	31	1	52
Ramassage de cadavre	17	1	25	43
Pose de cage	2			2
Visite suite à pose de cage	29			29
TOTAL	76	44	26	146

Suite à ces interventions, les conclusions sont les suivantes :

Type d'action	Chat	Chien	Autre	TOTAL
Evacuation (cadavre voie publique)	17	1	25	43
Décès en fourrière		1		1
Euthanasie sanitaire	10	1		11
Restitution propriétaire		18		18
Transfert association	47	23	1	71
TOTAL	74	44	26	144

8 – Fusion des Communautés de Communes du Canton de Cazères, de Louge et Touch et du Savès :

M. le Maire précise qu'une réunion spécifique à la fusion des trois communautés de communes sera tenue courant décembre 2016.

8-1- Composition du Conseil Communautaire au 1^{er} janvier 2017 :

M. le Maire présente la répartition des sièges communautaires convenue entre les trois communautés de communes :

Nom de la commune	Nombre de sièges
CAZERES	9
LHERM	7
RIEUMES	7
BERAT	5
MARTRES-TOLOSANE	4
STE-FOY DE PEYROLIERES	3
LE FOUSSERET	3
BOUSSENS	2
MONDAVEZAN	2
POUCHARRAMET	2
PALAMINY	2
SAINTE-ELIX LE CHATEAU	2
LABASTIDE-CLERMONT	2
GRATENS	2
LE PLAN	1
CAMBERNARD	1
MARIGNAC-LASCLARES	1
COULADERE	1
POUY-DE-TOUGES	1
BEAUFORT	1
SAINTE-MICHEL	1
PLAGNOLE	1
LAUTIGNAC	1
LUSSAN-ADEILHAC	1
SANA	1
FRANCON	1
LAHAGE	1
CASTELNAU-PICAMPEAU	1
MONTBERAUX	1
MARIGNAC-LASPEYRES	1
SAVERES	1
FORGUES	1
MAURAN	1
LE PIN-MURELET	1
SAINTE-ARAILLE	1
MONTGUT-BOURJAC	1
MONTIOUSSIN	1
CASTIES-LABRANDE	1
SENARENS	1
SAJAS	1
MONTGRAS	1
PLAGNE	1
MONTCLAR DE COMMINGES	1
FUSTIGNAC	1
MONES	1
LES CUNS	1
MONTASTRUC-SAVES	1
POLASTRON	1
EPCI	86

M. le Maire précise que la Commune de Lherm passe de 9 à 7 délégués communautaires. D'après le Préfet, l'accord local convenu à 86 délégués ne serait pas applicable, il devrait, selon son mode de calcul, être arrêté à 75.

Or, le cabinet juridique a déterminé le nombre de délégués à 86 avec le simulateur de l'Etat. Suite à un arrêt du Conseil Constitutionnel, le calcul réalisé pour attribuer un 2^{ème} délégué à la commune de Gratens, serait erroné. De ce fait le nombre de délégués total passerait à 75. Dans ce cas de figure, la majorité des communes auraient un seul délégué, seules 7 en auraient plus d'un. De ce fait, 55 % des délégués représenteraient un peu plus de 30 % de la population. A 86 délégués, l'équilibre est amélioré entre les communes les plus peuplées et les moins peuplées. S'il est retenu 75 délégués, les petites communes sont sur-représentées par rapport à leur population.

Les trois présidents des communautés de communes ont adressé un courrier à M. le Préfet, sollicitant une rencontre pour échanger sur ce point, tout en défendant le nombre de délégués communautaires à 86.

Mme LANGER s'interroge sur le fait que deux délégués de la communauté de communes du Savès élus par les Lhermois se voient leur mandat, alors qu'il n'est pas terminé, retiré.

M. le Maire répond, qu'effectivement, la répartition est recalculée en fonction du nombre défini, et cela est un élément de la loi NOTRe.

M. BRUSTON intervient en précisant que l'Etat fait voter aux conseils municipaux respectifs, la suppression de 37 délégués si le nombre de 86 délégués est retenu. Il sera de 48 délégués supprimés si le nombre de délégués est imposé à 75. M. BRUSTON justifie son refus de participer au vote, car, pour confirmer les propos de Mme LANGER, les conseillers délégués ont été élus par le peuple, et en cours de mandat, un bon nombre se voient retirer leur mandat de délégué communautaire. Le Maire précise que le texte de l'élection des délégués communautaires a été revu dans la loi NOTRe. M. BRUSTON insiste en rappelant que les conseillers communautaires ont été désignés par les électeurs de leur commune, selon un mode de fléchage.

Par 1 voix contre (M. CHAUDRON), 5 refus de vote (MM. GARCIA, LANGER, BRUSTON, MAINARDIS, PASIAN) et 15 voix pour, le Conseil Municipal vote le nombre de 86 délégués communautaires pour siéger à la nouvelle communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2017.

8-2- Détermination du nom et du siège du nouvel EPCI :

M. le Maire informe le Conseil d'une consultation auprès de tous les conseillers municipaux des trois communautés de communes (environ 600), ainsi que les 165 employés des trois communautés de communes, par internet, afin que chacun émette son vote pour le nom de l'EPCI.

250 votes ont été exprimés, 2 propositions se sont nettement détachées :

- Cœur de Garonne (77 voix)
- Comminges Savès (71 voix).

M. le Maire propose de retenir « Cœur de Garonne », comme nom de la nouvelle communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'appellation « Cœur de Garonne » pour la nouvelle communauté de communes.

M. le Maire informe le Conseil de la situation du siège social de la nouvelle communauté de communes à CAZERES-SUR-GARONNE, 31 Promenade du Campet.

Cette dernière comprend plus de 5 000 habitants. S'il y a dissension entre les communautés de communes, c'est le Préfet qui tranche et choisit la commune de la communauté de communes la plus peuplée.

M. le Maire complète en précisant les propositions qu'il a faites, à savoir l'action sociale à CAZERES, la Direction, le Secrétariat, les Finances, à RIEUMES, et de regrouper les Services Techniques au FOUSSERET.

Par 1 abstention (M. BRUSTON) et 20 voix pour, le Conseil Municipal est favorable pour placer le siège social du nouvel EPCI à CAZERES-SUR-GARONNE.

9 – Supermarché Simply Market : Ouverture journée complète du dimanche (ouverture occasionnelle) pour 2017 :

M. le Maire sollicite le Conseil afin de recueillir son avis sur les propositions formulées d'ouvertures exceptionnelles quelques dimanches en 2017.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu, demandant son accord par arrêté municipal.

Les propositions des dimanches travaillés en 2017 sont les suivants :

Etablissement concerné et adresse	Dimanches souhaités par l'établissement	Horaires d'ouverture souhaités par l'établissement
SIMPLY MARKET LHERM 90, chemin de Coucoures 31600 LHERM	Dimanche 08/01/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 14/05/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 21/05/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 02/07/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 27/08/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 03/09/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 10/09/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 03/12/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 10/12/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 17/12/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 24/12/2017	de 8H30 à 20h00
	Dimanche 31/12/2017	de 8H30 à 20h00

Il est précisé dans le courrier que les représentants du personnel seront contactés pour émettre un avis, qui reste sur la base du volontariat.

M. GUY demande la date d'installation du distributeur bancaire. M. le Maire répond, qu'après renseignements pris à ce sujet par Mmes HERNANDEZ et MERCI, le distributeur devrait être placé avant la fin du mois.

Mme BRETOS intervient en précisant qu'il serait préférable de connaître l'avis du CCE et des délégués du personnel, avant que le Conseil se positionne.

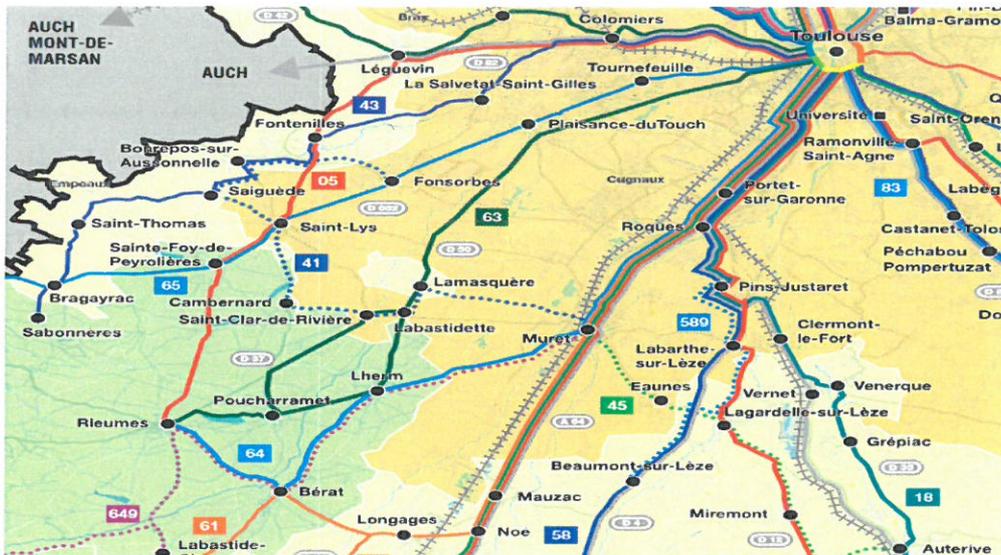
M. BRUSTON fait part de son scepticisme sur le terme de volontaires. Mme MERCI répond qu'elle connaît cette situation pour la vivre professionnellement, et que, des personnes en situation monoparentales par exemple, bénéficient de compensations financières qui leurs permettent d'augmenter considérablement leur salaire mensuel.

M. le Maire rappelle que le choix de l'enseigne par le Conseil Municipal s'était porté sur Simply Market, car les conditions salariales et statutaires étaient les meilleures par rapport à d'autres enseignes.

10 - Accessibilité des arrêts de bus du réseau Arc-En-Ciel :

M. PASIAN informe le Conseil de la rencontre de deux agents de la DDT – secteur routier du Conseil Départemental 31 pour expliquer la nécessité de mises aux normes d'accessibilités, les arrêts de bus du réseau Arc-en-Ciel de la Commune, d'ici à 2021.

M. PASIAN visionne la carte du réseau :

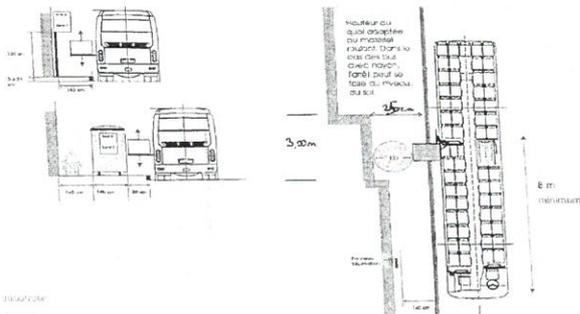


M. PASIAN visualise les trois lignes desservant la commune et les cinq arrêts à aménager :



LIGNE 63	Communes traversées : RIEUMES - POUCHARRAMET - SAINT-CLAR-DE-RIVIERE - LHERM - LABASTIDETTE - LAMASQUÈRE - PLAISANCE-DU TOUCH - TOURNEFEUILLE - TOULOUSE		Ligne 63 Rieumes - Plaisance Toulouse
LIGNE 64	Communes traversées : LE FOUGÈRET - RIEUMES - BÉRAT - MURET - TOULOUSE		Ligne 64 Rieumes-Bérat - Toulouse
LIGNE 649	Communes traversées : POUY-DE-TOULOUSE - RIEUMES - MURET (Sud) LASSON SNCF		649 Toulouse - Muret - Rieumes

Le dispositif à aménager est le suivant :



26



M. PASIAN précise que tous les bus du réseau Arc-en-Ciel sont équipés pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil Départemental demande aux communes desservies de se mettre aux normes pour accueillir sur les arrêts de bus, les personnes en fauteuils roulants. Si, en 2021, ces aménagements ne sont pas effectués, le Conseil Départemental supprimera les arrêts non aménagés.

Ces aménagements ne concernent pas les bus desservant les collèges et lycées.

Le Conseil Départemental va proposer de supprimer l'arrêt de bus au lieu-dit Désert, comptant un seul passager en 2015. Deux arrêts (à côté de la mare, Avenue de Gascogne et au lieu-dit Puymaurens, Route de Bérat), peuvent être aménageables. Celui placé Place de l'Eglise pourrait être rendu accessible, mais encore faut-il que l'arrêt par lui-même soit respecté. Compte tenu des difficultés d'aménagement, le Conseil Départemental suggère de fusionner les deux arrêts (Avenue de Gascogne et Place de l'Eglise).

M. PASIAN propose d'étudier en commission, la possibilité d'équiper au moins un arrêt de bus.

11 – Capture des pigeons :

M. le Maire rappelle au Conseil le problème de la prolifération des pigeons sur certaines toitures de maison d'habitation de Lhermois.

M. le Maire a contacté la SACPA, afin de signer une convention pour placement d'une cage de capture. Le contrat serait conclu pour une période de 2 mois.

La SACPA procédera lors de chaque intervention à la prise en charge des volatiles capturés, au nettoyage de la cage de capture, au remplissage des abreuvoirs et mangeoires et s'assurera du bon fonctionnement du matériel.

La SACPA interviendra obligatoirement chaque quinzaine.

Matériels et personnel seront mis à disposition pour la commune :

- Les agents piégeurs agréés
- Une cage de reprise de 4 m3 aménagée
- Des véhicules pour le transport des volatiles
- Un appareil à étourdissement et euthanasie des petits animaux breveté
- Brande, panneaux plastiques, perchoirs, mangeoires, abreuvoirs, grains, chaîne, cadenas...

Le prix de la prestation est de 627.10 € HT / mois.

Chaque intervention sera assortie d'une fiche de travail.

L'emplacement de la cage est à définir et M. le Maire proposera son installation chez trois propriétaires.

M. CHAUDRON intervient en précisant que la société de chasse de Lherm possède ce type de cages et qu'elle dispose d'un piégeur assermenté.

M. le Maire répond que le piégeur assermenté, ne capture pas des animaux tels que les pigeons, mais des animaux nuisibles, type renards,...De plus, une fois capturés, il faut procéder au traitement de leur éradication, et seules des entreprises spécialisées sont autorisées à les détruire.

12 – Questions diverses :

12 – 1- Intervention de Mme LANGER :

Mme LANGER demande l'état d'avancement des travaux de réfection de l'électricité et du chauffage à l'Eglise. M. MAINARDIS répond qu'il a mis en concurrence deux électriciens, et que le choix est en cours d'analyse, notamment selon les recommandations du cabinet VERITAS.

12 – 2 – Intervention de M. CHAUDRON :

M. CHAUDRON demande le délai de mise en place du projecteur demandé pour éclairer l'entrée du bâtiment du « Guidon Lhermois ».

M. GARCIA répond que la commande a été effectuée.

12-3- Intervention de Mme MERCI :

Mme MERCI rappelle la journée Sport Nature organisée le 15 octobre 2016 sur les installations sportives de la Commune avec trois Conseils Municipaux des Jeunes, à savoir Lherm, Labastidette et Bérat.

Mme MERCI précise qu'une buvette sera tenue avec la vente de canettes offertes par Simply Market, dont la recette sera reversée, ainsi que les inscriptions des activités (2 € / personne) à l'Association ELA.

Mme MERCI lance un appel à participation pour cette journée.

12-4- Information de M. BRUSTON :

M. BRUSTON informe le Conseil du dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, déposé au mois d'août 2016, un avis technique très favorable a été émis, mais la Préfecture de Région signale une rupture des fonds pour 2016. Toutefois, et officieusement, un renouvellement des budgets pourrait être prévu en 2017, en souhaitant que la Commune obtienne une subvention qui aiderait au financement des travaux d'investissement prévus sur le groupe scolaire et le centre de loisirs dont le montant s'élève à environ 550 000 €.

12-5- Intervention de M. PASIAN :

M. PASIAN fait part de son inquiétude quant au déroulement des travaux de voirie à réaliser par la Communauté de Communes du Savès (CCS) sur la Commune de Lherm. Cela fait deux ans, qu'il n'y a pas de programme de curage des fossés, les études avancent beaucoup trop lentement. M. PASIAN insiste sur le fait que ce n'est pas un problème de bonne volonté de la technicienne de voirie, mais probablement un cumul trop important de travail à effectuer pour une seule personne. Ne serait-il pas possible de repenser l'organisation de ce service pour répondre à un grand nombre de demandes des collectivités ? Le service de conseils et d'études techniques est précieux pour les collectivités, et le travail d'études avec la fusion altère les services rendus aux collectivités. Le travail ne se fait pas et les administrés réclament, de plus en plus mécontents des services qui ne sont pas assurés.

M. le Maire répond qu'il va en parler dès lundi avec la technicienne.

M. BRUSTON rajoute que les habitants de la rue Saint-André s'interrogent sur la dangerosité de la circulation, du stationnement, des trottoirs, globalement sur l'aménagement demandé de cette rue.

M. PASIAN répond que d'autres voies restent dans l'attente d'études de réaménagement.

12.-6- : Intervention de M. CHAUDRON :

- M. CHAUDRON demande à M. le Maire s'il peut informer le Conseil du problème des platanes abattus sur la propriété de M. BENGMANIA, à proximité du supermarché.

M. le Maire répond, qu'effectivement le directeur du Simply Market avait demandé à une entreprise de nettoyer la parcelle dont le groupe Auchan est propriétaire, longeant la propriété de M. BENGMANIA, afin de rétablir la visibilité du supermarché. Le paysagiste a procédé à l'abattage de deux arbres qui étaient sur la propriété de M. BENGMANIA. Le directeur s'apercevant que l'entreprise abattait des arbres qui n'étaient pas sur la propriété du supermarché, a fait immédiatement cesser ces travaux.

Le directeur et M. BENGMANIA se sont rencontrés et ont procédé à un arrangement à l'amiable.

- M. CHAUDRON rappelle les nombreux excès de vitesse dans le village. Dernièrement un véhicule, roulant à une vitesse excessive, n'a pas pu négocier le virage du cimetière, et a terminé sa course dans le jardin de M. CHAUDRON. Par chance, il n'y avait personne sur le trottoir, car la voiture l'aurait fauchée. M. CHAUDRON propose de réaliser un aménagement sur l'Avenue de Gascogne, anticipant un éventuel futur lotissement sur la propriété MAGENTIES.

M. le Maire sollicitera le secteur routier, compte tenu que cette route est une départementale.

M. CHAUDRON annonce l'arrivée d'une pétition des riverains adressée à M. le Maire à ce sujet.

M. PASIAN répond qu'une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental pour un aménagement contre la vitesse, de la rue du Pré Cahuzac. Faute de l'intervention de la technicienne de voirie de la CCS pour la réalisation des travaux, rien n'est entrepris à ce jour. De plus, la CCS n'a pas la compétence de gestion des amendes de police et les élus doivent mettre en œuvre ces travaux, mais restent dans l'attente d'une aide technique de la part de la CCS.

- M. CHAUDRON réitère sa demande de nettoyage des miroirs. M. GARCIA répond avoir transmis cette demande au service technique, sa demande sera renouvelée.

- M. CHAUDRON signale le stationnement abusif sur les trottoirs du chemin de Tutau. De plus les trottoirs sont empreints d'huiles nauséabondes.

- M. CHAUDRON dénonce des travaux entrepris sur les façades d'une maison située dans le périmètre des Monuments Historiques, de manière très anarchique, sans autorisation d'urbanisme.

M. le Maire répond qu'il y a eu un permis et vérifiera auprès du service de l'urbanisme.

- M. CHAUDRON signale que le problème des conteneurs poubelles sur le trottoir devant les commerces Why Not et le Fairplay demeure.

M. le Maire répond que ce problème est récurrent dans tous les centres bourgs historiques. De plus, des emplacements de conteneurs ont été convenus avec des commerçants, mais des administrés déposent des déchets dans les conteneurs des commerçants.

M. le Maire évoque la solution d'installer des conteneurs semi-enterrés et de supprimer au cœur du village les conteneurs individuels.

M. CHAUDRON insiste sur le fait qu'il y a des administrés qui peuvent rentrer leur poubelle, et qu'ils ne le font pas. M. le Maire propose de demander au nouvel agent recruté pour remplacer l'ASVP de se rendre sur les lieux et rencontrer les administrés pour essayer de trouver ensemble des solutions.

12-7- Intervention de M. GARCIA :

M. GARCIA annonce la mise en consultation au secrétariat de mairie, d'un catalogue pour l'achat de chocolats de Noël, dont les montants de la vente seraient reversés à la classe de CM2, dans la perspective de soutenir le projet éducatif de la classe de Mme DUPRAT, sur l'astrologie.

Dates des réunions :

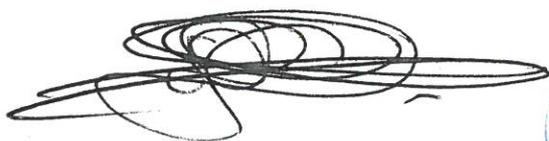
Maire- Adjoint- Conseillers délégués : 2 novembre 2016 à 17 H

Conseil Municipal : 10 novembre 2016 à 21 H

Maire- Adjoints- Conseillers délégués : 7 décembre 2016 à 17 H
Conseil Municipal : 14 décembre 2016 à 21 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

La Secrétaire de séance,
Fatiha SOBIERAJEWICZ



Le Maire,
Jean AYCAGUER

